

EN BREF

INITIATIVE DE L'UDC

Un oui possible

Un «oui» à l'initiative «contre l'immigration de masse» pourrait devenir réalité le 9 février, au vu de la forte progression du nombre de ses partisans. L'adoption du projet de financement et d'aménagement du réseau ferroviaire (FAIF) se dessine, alors que le rejet de l'initiative contre l'avortement se confirme.

(ATS)

EGORGEUR GENEVOIS

Il prend 17 ans

Le quadragénaire qui avait tué sauvagement un homme de 77 ans à qui il devait 7000 francs, en avril 2012, a été condamné hier à 17 ans de prison par le Tribunal criminel de Genève pour assassinat et vol. La victime avait reçu au moins treize coups de couteau.

(ATS)

POLLUTION A VIÈGE

Minimisée

La quantité de mercure déversée entre 1930 et 1970 dans un canal par l'entreprise chimique Lonza à Viège (VS) serait sept à neuf fois plus importante que celle annoncée, estime l'association des Médecins en faveur de l'environnement. Lonza ne partage pas cet avis et maintient sa position.

(ATS)

Succès de la taxe incitative sur les déchets

Depuis le 1^{er} janvier, 310 communes vaudoises financent la gestion de leurs déchets au moyen d'une taxe incitative, le plus souvent «au sac». La quantité de matière incinérable collectée a dès lors baissé de 20 à 40%.

A lors que seules une soixantaine de communes avaient adopté un système de financement conforme au droit fédéral pour la gestion de leurs déchets au 1^{er} juillet 2011, elles étaient 310 au 1^{er} janvier de cette année. Seules huit communes, totalisant moins de 2000 habitants, n'ont pas encore franchi le pas. Choisie par 276 communes, la taxe au sac, très souvent combinée à une facturation forfaitaire, constitue la solution la plus prisée. Quant à la taxe au poids, elle a été introduite dans 34 communes.

L'introduction des taxes causales a rapidement modifié le comportement des usagers. La quantité de déchets incinérables collectés par les services communaux a ainsi baissé de 20% à 40% au profit des filières de recyclage. Certaines conséquences négatives sont également observées, comme la recrudescence des dépôts sauvages dans certains quartiers, ou la baisse de la qualité des matériaux recyclables, tout particulièrement celle des déchets destinés au compostage ou à la production



Le tri des déchets, lié souvent à la taxe au sac, a contribué à baisser la quantité d'ordures incinérables de manière considérable.

Duperré-a

de biogaz. La Direction générale de l'environnement (DGE) exprime sa gratitude à la population, qui joue le jeu dans sa grande majorité, tout en l'encourageant à veiller de manière accrue à la qualité du tri.

Cette évolution réjouissante est le fruit du très impor-

tant travail effectué par les organismes de coordination des périmètres de gestion des déchets, ainsi que par les autorités communales. Pour rappel, le mouvement avait été initié par le jugement du Tribunal fédéral prononcé le 4 juillet 2011, à propos du règlement de la Commune

de Romanel-sur-Lausanne. Cet arrêt confirmait la nécessité pour les communes de financer la gestion des déchets urbains par un dispositif comprenant en particulier une taxe directement proportionnelle à la quantité de déchets.

Autres éléments détermi-

nants: la décision de trois entités régionales de mettre en place un système commun de taxe sur les sacs à ordures, à l'initiative de Lausanne-Région, et la modification de la loi sur la gestion des déchets adoptée le 3 juillet 2012 par le Grand Conseil.

Com. ■